

COMMUNE ET BOURGEOISIE D'ICOGNE

DIRECTIVES CONCERNANT L'UTILISATION DE LA PLACE DE PIQUE-NIQUE DE LA SCIE BRÛLÉE D'ICOGNE

La place de pique-nique de la Scie Brûlée d'Icogne est exploitée par la Commune d'Icogne.

Elle comprend :

- Un couvert avec 2 grills, bancs et tables pour 50 personnes
- 1 place de grillade avec bancs et tables pour 15 personnes
- 1 WC
- 2 fontaines d'eau potable

RÉSERVATIONS

Les réservations sont reçues par la Commune d'Icogne à info@icogne.ch.

TARIFS

Non domiciliés	: Chf 150.—
Domiciliés	: Chf 100.—
Bourgeois	: Chf 70.—

Les locations se paient en argent comptant au bureau communal lors de la remise de la clé des WC.

En cas d'annulation, la location sera facturée.

NETTOYAGE

Le couvert, la place de pique-nique et les WC sont remis propres et en ordre.

Ils sont rendus dans le même état.

Le nettoyage est assuré par les utilisateurs qui veilleront :

à nettoyer - Les tables et les bancs
- Les grills
- Le sol
- Les WC
-

à enlever - Tous les restes de nourriture et de boisson
- Les ordures ménagères
- Les bouteilles
- Les emballages

à transporter Les matériaux à éliminer vers le plus proche container

Les cendres seront mises en tas au milieu des grills et laissées sur place.

Il est interdit de faire du feu en dehors des foyers.

Le contrôle sera effectué par un employé communal. Pour ce faire, nous vous remercions de contacter le service de piquet au 079 842 66 07 une heure avant votre départ. Sur la base de son rapport, les locataires sont avisés qu'un montant de Chf 100.— à Chf 200.— sera facturé pour la remise en état et le nettoyage éventuel de la place. Les dégâts aux installations seront également facturés.

RESPONSABILITÉ

La place de la Scie Brûlée d'Icogne est réservée aux pique-niques, aux loisirs et à la détente. Toute activité illicite ou dangereuse y est interdite.

La place de la Scie Brûlée d'Icogne est placée sous la responsabilité des utilisateurs.

La Commune et la Bourgeoisie d'Icogne déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Afin de préserver la tranquillité des chalets sis à proximité, la place devra être nettoyée et libérée pour 20h00 au plus tard.

VÉHICULES

Les véhicules n'entrent pas sur la place. En outre, les automobilistes veilleront à ce que les véhicules stationnés à proximité de la place ne gênent pas la circulation.

CLÉ DES WC

Le locataire prendra possession de la clé des WC, au bureau communal d'Icogne, au plus tôt le jour précédent la location, pendant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30 ou sur rendez-vous.

La clé sera rendue lors du contrôle effectué par un employé communal. En cas d'indisponibilité, elle sera déposée dans la boîte aux lettres de la commune ou au bureau communal le jour suivant la location au plus tard.

La perte de la clé sera facturée Chf 90.—.

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

loue la place de la Scie Brûlée d'Icogne le _____, prends connaissance et accepte les conditions mentionnées dans ces directives.

Veuillez indiquer le motif spécifique de la location : _____
(exemple : anniversaire, fête de famille, autres...)

La location est autorisée uniquement pour cet usage et toute autre manifestation est strictement interdite.

Signature : _____